



**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 3 décembre 2019 – 20h00**

Étaient présents : Mr HUBERT Jean-Paul, Mr ESNAULT Raymond, Mme MOISÉ Tania, Mme PLANCHON Anne-France, Mr DESCHOOLMEESTER Denis, Mme GARNIER Christelle, Mme GARNIER-JEANDEL Sonia, Mr JUGÉ Didier, Mr MARAIS Jean-Claude., Mr PARMENTIER Christophe, Mr TORCHE Thierry

Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés: Mr FURON Alain (pouvoir à Mr HUBERT Jean-Paul),

Était absente : Mme AUBRY Nathalie.

Secrétaire de séance : Mr DESCHOOLMEESTER Denis

Convocation et affichage : 26 novembre 2019.

Membres en exercice : 13 présents : 11 votants : 12

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/11/2019

Il n'a pas été fait d'observations sur le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE 2020-2024
(DOMMAGES AUX BIENS/RESPONSABILITE CIVILE/PROTECTION
JURIDIQUE/VEHICULES A MOTEUR)**

Mr le Maire présente le rapport de l'analyse des offres pour l'attribution du marché. Celui-ci a été finalisé par le cabinet Delta Consultant. Deux sociétés d'assurance avaient répondu à l'appel d'offre (SMACL et PILLIOT/GLISE), dont une qui n'a pas été retenue ; au motif qu'elle ne répondait pas à l'une des conditions requises du Lot 3. (Protection Juridique – Variante Imposée) et ses cotisations étaient supérieures pour l'ensembles des lots.

L'assureur LA SMACL est retenue pour l'ensemble des quatre lots.

Deux propositions sont présentées,

- Situation 1 :
 - o Lot 1 : Dommages aux biens (garanties de base+ franchise 250 €) 3253.95 €
 - o Lot 2 : Responsabilité Civile (garanties de base) 997.35 €
 - o Lot 3 : Protection Juridique (garanties de base) 392.41 €
 - o Lot 4 : Véhicule à Moteur (garanties de base + prestations supplémentaires éventuelles soit l'auto-collaborateur en mission + franchise 250 €) 2215.20 €
- Situation 2 :
 - o Lot 1 : Dommages aux biens (garanties de base+ franchise 250 €) 3253.95 €
 - o Lot 2 : Responsabilité Civile (garanties de base) 997.35 €
 - o Lot 3 : Protection Juridique (variante imposée, multiplication par 2 de la prise en charge des honoraires d'avocat suivant le barème) 526.69 €
 - o Lot 4 : Véhicule à Moteur (garanties de base + prestations supplémentaires éventuelles soit l'auto-collaborateur en mission+ franchise 250 €) 2215.20 €
 - o

Sur proposition du Maire concernant le choix de la situation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, décide à compter du 1^{er} janvier 2020, par 0 voix pour le choix de la situation 1 et 12 voix pour le choix de la situation 2.

L'appels de cotisations de 2019 s'élevaient à 7214.07 € (Annuel). Le choix de la situation 2 représente une baisse d'environ 3 % soit 6993.19 € annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à Monsieur le Maire pour attribuer les 4 lots du marché de prestations en assurance à la société SMACL du 01.01.2020 au 31.12.2024, et l'autorise à signer toutes les pièces du marché ou s'y rapportant. Le montant estimatif de ce marché est d'environ 25-30000 €).

MANDATEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1, la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des dépenses des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur les opérations suivantes :

OPERATIONS	ALLOUE 2019	DM 1	DM 2	DM 3	TOTAL	QUART POUR 2020
D 20115 ATELIER COMMUNAL	3 000,00				3 000,00	750,00
D 93101 ECOLE CANTINE	48 000,00	10 000,00	750,00		58 750,00	14 687,50
D 9371 MAIRIE	19 000,00				19 000,00	4 750,00
D 9390 BATIMENTS COMMUNAUX	5 000,00				5 000,00	1 250,00
D 9391 VOIRIE	110 000,00				110 000,00	27 500,00
D 9394 TERRAIN DE SPORTS	10 000,00		- 750,00		9 250,00	2 312,50
D 95109 SALLE POLYVALENTE	60 000,00				60 000,00	15 000,00
D 95111 MAISON COMMUNALE INTERET GENERAL	50 000,00				50 000,00	12 500,00
D95112 ZONE AMENAGEMENT CONCERTE	150 000,00				150 000,00	37 500,00
DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	- 10 000,00		- 4 812,20		
	475 000,00					

DM ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Maire informe que la communauté de commune demande l'annulation des titres perçus au cours de l'année 2019 soit 1769.20 € (BP 2019 prévision de 2000 €)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faudra désormais inscrire l'attribution de compensation dans les dépenses pour 2019 d'un montant de 3043 € suite à l'accord de la retenue lors du vote de la délibération au conseil municipal du 05 novembre 2019. Monsieur Le Maire, demande au Conseil de l'autoriser à effectuer les opérations suivantes

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	RECETTE	DEPENSE
Chap 022	-3043 €	
Chap 014 CPT 739211		3043 €
TOTAL	3043 €+ 1769.20 €= 4812.20 €	

Monsieur le Maire informe qu'il faudra prévoir au BP 2020, une dépense de 3043 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise Monsieur Le Maire à effectuer et valider les opérations de la décision modificative n°3 du budget principal 2019.

DM BUGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différentes réunions concernant la pause méridienne d'optimiser l'organisation du service, il a été décidé l'achat de portique avec cintres d'un montant d'environ 750 €. Le Budget Ecole Cantine, n'étant pas suffisant pour couvrir cette dépense, il a été proposé d'effectuer un transfert de l'opération 9394 (Terrain de foot) vers l'opération 93101 (Ecole Cantine).

Monsieur le maire, demande au Conseil de l'autoriser à effectuer les opérations suivantes :

<i>DM Ecole (Portique Manteau)</i>	<i>OP 9394</i>	<i>-750</i>
	<i>OP93101</i>	<i>750</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise Monsieur Le Maire à effectuer et valider les opérations de la décision modificative n°2 du budget principal 2019

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire, par délibération du 08/04/2014, Mr le Maire informe le Conseil municipal :

- De son choix de ne pas préempter sur les biens portant la référence 2019/0026 : 5 rue de la Merize
- De la signature du devis
Société RETIF achat de cintres de 723.28 € TTC
Société CALLU, réfection de trottoir de 4820.40 € TTC
Société FOUSSIER PANOFRANCE achat d'un Œil de Bœuf de 349.08 €
Groupe LEBLANC Décoration de Noël de 80 € TTC

PAROLES AUX ADJOINTS

INFORMATIONS

Elections Municipales 2020:

Le conseil municipal lors de la séance du 03 décembre 2019, à désigner le bureau pour les élections municipale de 2020

- Assesseurs : M DESCHOOLMEESTER Denis, M JUGÉ Didier,
- Secrétaire : M PARMENTIER Christophe,
- Scrutateurs : ESNAULT Raymond, Mme PLANCHON Anne-France

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu par Association UC Montgesnois (autorisation courses cyclistes).

Séance levée à 21h30

Le Maire,
Jean-Paul HUBERT